L'Esclop

Si « ESCLOP» signifie sabot en gascon, pour le meunier c'est l'auget (conduit en bois acheminant le grain de la trémie à l'œil central de la meule)...

Bulletin de l'Association Girondine des Amis des Moulins

N° 14

FEVRIER 2011

SOMMAIRE

Editorial p.1

Pose de la meule tournante p.2

Révision du classement p.2, 3 , 4 et 5

Hommage..... p.5

Inventaire des moulins..... p.5

Le moulin de Mingot.....p.5 et 6

La télégraphie Chappe..... p.7 et 8

Agenda p.8

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président
Alain EYQUEM

Secrétaire:
Maryse B0NNETEAUD

Trésorier
Bernard LAGRAVE

Trésorière adjointe
Lucie LAMY

Administrateur archiviste, photographe
Francis BONNETEAU

Administrateurs (trices)
Josette ASNI
Chantal EYQUEM
Patrick PERSHON
François HUCHET
Jacques CONSTANTIN
Jean Bernard CHAMBARAUD
Janine HEUREUDE
Bernard BOUILLON
Philippe Maitrepierre, *Association Moulin de Haut Benauge*
Jean MENAUD, *Association du Moulin de Grand Puy, conseils en restauration*
Alain BORD, *Association du Moulin de Cussol, conseils en restauration*

L'ESCLOP n'est pas responsable des opinions, textes, analyses et synthèses émis par les auteurs. Toute reproduction, même partielle, des textes et illustrations est soumise à une autorisation écrite de l'éditeur.

Editorial

L'année 2010, pour notre association, peut se décliner en trois expressions: une année riche de convivialité, une année riche d'activités, une année prometteuse pour les moulins malgré les menaces.

Conviviale grâce à nos rencontres, à l'accueil de nouveaux adhérents, aux contacts multiples que nous avons noués.

Riche et active avec l'organisation Des Journées Européennes des Moulins, de la journée thématique avec la pose de meules, avec le colloque à Bordeaux « Du moulin à l'Hydrolienne », la publication avec le CDT du N°50 de « Mémoires de Pierres » consacré aux « Moulins Hydrauliques de Gironde, aux visites et conseils techniques sur le terrain pour la sauvegarde de moulins,...

Prometteuse car de nombreux sites restaurés s'animent et s'ouvrent au public, une manière intelligente de répondre aux menaces qui pèsent sur les moulins à eau considérés à tort comme obstacle à la « continuité écologique »! Les moulins sont les « sentinelles de l'environnement ». Leurs propriétaires, les plus consciencieux de leurs droits et de leurs devoirs, adhérents de l'AGAM, sont aussi les « jardiniers » de la rivière comme le furent les meuniers d'antan...

Les moulins sont plus que jamais « ***modernes de tradition*** » comme j'aime à le répéter!

Au plaisir de vous retrouver à notre Assemblée Générale du 6 mars à Gradignan.

Alain Eyquem, Président

Dimanche 6 mars 2011,
Assemblée Générale de l'AGAM
à Gradignan !

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES AMIS DES MOULINS DE LA GIRONDE
(AGAM 33 - agam33@orange.fr)

Rassemble:
- **Les amis des moulins de la Gironde**
- **Des propriétaires et non propriétaires de moulins**
- **Des élus**
- **des associations locales**

Ses buts:
- **Etudier les moulins**
- **Faire connaître les moulins**
- **Inciter à la restauration authentique des moulins**
- **Valoriser les moulins comme patrimoine vivant (mécanique en état de marche)**
- **Etendre la connaissance des moulins aux pays européens**
- **Publier et encourager la diffusion de livres et toutes les revues sur les moulins.**

Pose de la meule tournante au Moulin de Pivert !

Maryse Bonneteaud

La journée thématique annuelle de l'AGAM s'est tenue le dimanche 4 juillet au moulin de Pivert à Coubeyrac, chez nos amis Bernard et Marie Claude Bouillon. Rappelons à nos nouveaux adhérents que nous organisons chaque année une journée centrée sur un savoir-faire menacé de ...disparition! Poser une meule pour redonner vie à un moulin n'est plus une opération commune et demande des compétences pas toujours évidentes! Bernard Bouillon avance patiemment dans la restauration de son moulin à eau et cette journée fut une étape importante dans la réhabilitation et le futur fonctionnement de ce dernier.

***

Révision du classement des cours d'eau

Les propriétaires de moulins à eau sont censés savoir que pour mettre en application la Directive Cadre sur l'Eau (DCE), la France procède à une concertation pour la révision du Classement des cours d'eau. La Direc-

tion Départementale du Territoire et de la Mer de Gironde a organisé 2 rencontres à laquelle l'AGAM était conviée. Devant les menaces qui pèsent sur nos moulins et leurs accessoires (les seuils et chaussées en particulier), nous demandons à tous les propriétaires adhérents de l'AGAM de contacter nos deux représentants qui suivent ce dossier: Lucie Lamy et Jean Paul Méric au sein de notre association départementale.

Jean-Paul Méric
meric.jean-paul@wanadoo.fr
Lucie Lamy lucie.lamy@orange.fr

Lucie Lamy nous communique les informations suivantes:

« L'AGAM a constitué un dossier concernant le classement des cours d'eau comportant:

- Les documents de la réunion DDTM du 04/10/2010 à la suite de laquelle a eu lieu la réunion AGAM du 15/10/2010, au moulin de Gajac, regroupant les propriétaires de moulins.

- La synthèse des Rencontres Juridiques de la FDMF du 22 et 23/10/2010 qui peut vous aider dans des démarches éventuelles

- La lettre du 02/11/2010 de l'AGAM à la DDTM et la réponse

- Les documents de la réunion DDTM du 03/12/2010 avec la lettre d'envoi du dossier de la DDTM du 23/12/2010 au Préfet de Bassin qui doit promulguer les listes.

Jusque là, rien n'est définitif, même si la notion de continuité écologique ne peut pas être discutée et conditionne le classement des cours d'eau (notre action est surtout une information). Tant que ce classement n'est pas paru, on ne peut rien nous imposer (voir lettre du Directeur DDTM du 10/11/2010)

Ensuite, interviendra l'Etude d'Impact, avec, sur chaque cours d'eau, le recensement des obstacles et la recherche de solutions. C'est là que nous pouvons et devons intervenir, car les solutions doivent intervenir au cas par cas, chaque moulin étant unique. Pour cela, rapprochez-vous de votre syndicat de bassin et essayer d'entretenir le dialogue pour arriver à la meilleure solution possible.

Nous continuerons à vous informer. De votre côté, si vous avez des informations ou des questions, nous sommes à votre disposition . N'hésitez pas à nous contacter pour tout problème, question, information. Nous devons rester mobilisés, des actions futures étant à envisager. »

Lucie Lamy

Lettre envoyée par l'AGAM à la DDTM de la Gironde:

Monsieur,

Suite à la réunion pour le lancement de la concertation pour le classement des cours d'eau qui s'est tenue le 4 octobre 2010, nous adressons les réflexions, remarques et avis, issus d'une réunion que nous avons organisée avec nos adhérents concernés par ce projet.

Nous avons mis en place un groupe de travail départemental qui se propose d'accompagner localement la mise en application de la DCE pour la restauration de la continuité écologique.

Les réflexions suivantes, qui se veulent constructives sont le fruit de nos premiers travaux.

*1. **Remarques sur la forme de la procédure de concertation mise en place :***

- *Les délais de réponses sont extrêmement courts et ne permettent pas une étude exhaustive des propositions de classement en liste 1 et/ ou 2. Les propriétaires de moulins réunis et concernés se plaignent de cette atmosphère de précipitation incompatible avec l'esprit d'une concertation saine et sereine.*
- *Les documents mis en ligne sur Internet sont de nature à écarter les citoyens non équipés technologiquement ou peu formés au maniement de ce média. Plusieurs propriétaires sont dans ce cas.*
- *Les documents mis en ligne (liste des tronçons) concernent l'ensemble du Bassin Adour-Garonne dont il faut extraire les listes de la Gironde en isolant les lignes annoncées « OUI » de celles du reste du Bassin. Vu les délais imposés, opération qui s'avère longue, fastidieuse avec des risques malencontreux d'élimination de tronçons.*

*Les fiches descriptives des tronçons obligent à entrer dans un langage spécialisé, demandent une lecture spécifique qui s'adresse à des professionnels et compréhensibles avant tout par ceux qui les ont élaborées et dont c'est le métier. **Il y a là une véritable discrimination pour accéder à l'information, discrimination renforcée par les délais imposés qui laissent peu de temps à une auto formation.***

*2. **Remarques sur les fiches descriptives :***

- *La consultation des fiches descriptives indique les « Types d'entité » comme par exemple « migrateurs amphihalins-OUI », sans que l'on nous fournisse les clés qui ont amené à cette proposition. Quelle est l'étude qui justifie ce choix ? Difficulté d'accéder aux préconisations du SDAGE (comment faire ? les concertations qui ont été réalisées ne semblent pas avoir atteint les riverains que nous connaissons. Problème d'information).*
- *Le nombre d' « ouvrages recensés » (ROE) est souvent inférieur au nombre d'ouvrages existants car ils ne sont pas tous validés. Pourquoi ? Parmi nos adhérents, certains ouvrages, non validés et n'apparaissant pas dans le référencement ont pourtant reçu un permis de construire de réhabilitation des bâtiments. Autre exemple, sur la Jalle de Blanquefort (fiche MAO 158) n'apparaissent pas le Moulin Blanc et le Moulin Noir, premiers ouvrages en aval , proches de l'embouchure. Certains ponts aux radiers conséquents pourraient être aussi à juste titre considérés comme des obstacles. **Comment envisager ainsi une cohérence globale du cours d'eau dans son ensemble ?***

« Enjeux concernant le tronçon » : souvent la réponse est NON à « Projets hydroélectriques « et « Autres projets » or nos adhérents présents ont des projets ou même des installations, mais rien ne leur permet d'en faire part et d'être ainsi recensés. Pour pouvoir compléter ces données, les propriétaires sont

les seuls à pouvoir répondre et aucun n'a été contacté. ***Cela remet en cause les conclusions, synthèses se rapportant aux« Enjeux concernant le tronçon ».***

3. ***Remarques concernant les migrateurs :***

- *Les espèces signalées comme présentes ne le sont pas toujours au regard des constats des riverains* tout au long de l'année et cela depuis plus de 100 ans. Une étude sérieuse aurait dû prendre en compte le témoignage des personnes de terrain. **Il semble qu'il y ait des écarts flagrants entre les études et la réalité du terrain.**
- L'introduction d'espèces « étrangères » (lamproies) ne présente-t-elle pas un risque pour les espèces installées ? Quelles sont les études réalisées en ce sens qui nous rassureraient ? Comment y accéder ?
- L'idée généreuse de favoriser le passage des migrateurs en supprimant les obstacles prend-elle en *compte le danger à faire remonter en amont des poissons malades et pollués ? Quelles sont les études réalisées en ce sens qui nous rassureraient ? Comment y accéder ?*

Concernant le Plan Anguille, l'Association doute fortement des études réalisées mettant en première ligne l'obstacle des seuils et des chaussées de moulins. La non présence d'anguilles, si l'on consulte le document de l'ONEMA « Sauvegarde de l'anguille » - « 14 Questions/ Réponses », est dû principalement aux pollutions et à la pêche légale et illégale. L'effort doit donc porter en priorité sur ces deux paramètres.

4. ***Remarques concernant les objectifs de la France en matière d'Energies Renouvelables***

- *Objectif 2020 pour la France : 23% EnR.*
- *Il est habituellement répondu que la petite hydro électricité en Gironde n'est pas prioritaire, le Bassin Adour Garonne étant au dessus de la moyenne nationale. Qu'en sera-t-il à long terme ? L'expérience nous démontre qu'il ne faut jamais faire de l'irréversible.*
- *Plusieurs résidants, le long des cours d'eau, envisagent la production d'hydro électricité à très petite échelle. Il est indéniable que les mentalités évoluent et que des projets sont en cours.*
- *Or nulle part dans les études présentées n' apparait l'identification du potentiel hydro électrique. Certains SAGE comme celui du Ciron ont établi ce potentiel. Sur 13 moulins, puissance d'équipement au module 844 kw, production annuelle estimée 3039 MWh/an. Qu'en est-il des autres rivières ?*
- ***L'association demande que ce potentiel soit estimé sérieusement avant toute décision sur le Classement.***

D'après le document remis le 4 octobre par vos services, il semblerait que l'on puisse développer une installation hydro électrique à condition de ne pas faire obstacle à la continuité écologique. ***Quelles précisions et assurance pouvez-vous nous apporter pour que nous puissions informer nos adhérents en projet de ce type que l'inscription du cours d'eau en Liste 1 ne sera pas rédhibitoire pour leurs intentions ?***

5. ***Remarques concernant l'inscription en Liste 2 et la mise aux normes en 2014***

- *Lors de la rencontre du 4 octobre, les réponses apportées concernant le financement des travaux pour la mise aux normes nous ont semblé pour le moins évasives. Pouvez-vous préciser, afin que nous en informions nos adhérents quelque peu inquiets malgré leur bonne volonté et leur fibre écologique, quels seront les dispositifs mis en place.*

- *Il est difficile de comprendre l'obligation faite aux propriétaires de moulins de réaliser des travaux alors que ces mêmes travaux n'étaient pas nécessaires il y a 50 ans ce qui tend à prouver que la disparition des espèces n'est pas de leur fait.* ***Les causes sont ailleurs et il parait évident que les « pollueurs soient les payeurs » !***
- *Il nous apparait peu cohérent de ne pas prendre en compte* ***le problème des pollutions*** *dans l'établissement de ce classement et nous répondre comme cela a été fait le 4 octobre que ce problème était traité « ailleurs » ?! Où ?* ***Pouvez-vous nous fournir les détails de l'impact de ces études sur le projet de Listes ?***
- *Les normes : les textes indiquent très souvent « la mise aux normes » :* ***pouvez-vous nous indiquer le détail de ces normes concernant la restauration des ouvrages, les propriétaires nous les réclamant ?***
- *Les études d'impact suite au nouveau classement seront semble-t-il réalisées ensuite. N'aurait-il pas fallu les réaliser au préalable car elles nous semblent indispensables pour déterminer le classement futur.*

Comment notre association sera-t-elle associée à ces études ? Comment serons-nous informés de leur déroulement et de leurs conclusions ?

- *Comment seront établies les préconisations pour réaliser les travaux sur les ouvrages ? Comment en serons-nous informés ?*

Comment seront établies les listes des ouvrages prioritaires pour la mise aux normes ? Comment en serons-nous informés ?

6. ***Conclusion provisoire :***

- *L'association, de par ses adhérents, demande la prise en compte des droits fondés en titre sachant que nous nous trouvons sur des biens privés. Comment cela est-il pris en compte par vos services ?*

Les moulins et les propriétaires des moulins sont aujourd'hui en première ligne en terme de surveillance de la qualité de l'eau, de la faune et de la flore. Ils sont les fervents défenseurs de la biodiversité.

La DDTM ne peut être partout , nous sommes sur place, prêts à coopérer avec vos services.

Nous ne vous cacherons pas que l'inquiétude est très grande chez nos adhérents (nous ne connaissons pas le sentiment général des non-adhérents). Les propriétaires des moulins, parmi nos adhérents, dépensent beaucoup en énergie quotidienne et en financement. Beaucoup d'entre eux envisagent la production hydro électrique pour compenser ces dépenses, répondre à la directive européenne sur les Energies Renouvelables et ainsi faire vivre le moulin. Nous continuerons à les soutenir, les accompagner avec l'aide de vos services.

Veuillez recevoir, monsieur le directeur, l'expression de nos sentiments respectueux.

A Bordeaux, le 2 novembre 2010

Lucie Lamy, responsable Commission Juridique AGAM

Alain Eyquem, président AGAM

Hommage à Paul Henry Hervois

Trésorier de notre association durant plusieurs années et pionnier dans la sauvegarde des moulins du département de la Gironde, Paul Henri nous a quittés en cette fin d'année 2010. Nous garderons de lui le souvenir d'un homme cultivé, rieur, d'une grande rigueur au service de l'association. Il s'était retiré depuis deux ans en ne renouvelant pas son mandat au Conseil d'Administration pour se reposer. Nous le regrettons et présentons nos condoléances à Eliane, son épouse attentive et ses enfants...

Inventaire des Moulins de la Gironde

Nous avons déjà en chantier une base de données des moulins de la Gironde, base de données informatisée qui comporte par commune du département, des photos récentes ou anciennes, des reproductions de cartes postales et les documents dont nous disposons sur chaque moulin. Parallèlement , notre ami Bernard LAGRAVE, a entrepris un travail gigantesque de recensement de tous les moulins existant ou ayant existé en Gironde, en indiquant les sources de chaque renseignement. C'est une des missions de l'AGAM que de rassembler ainsi tous les éléments qui participent de la connaissance des moulins du département. Le projet est à terme de rendre public cette mine d'informations.

Nous vous demandons de l'aider dans cette tâche: envoyez toute information (nom de moulins, situations exactes, liste de recensement que vous auriez vous-même réalisée, etc…)à **Bernard LAGRAVE, 8 Allée de Fitta**
33360 CARIGNAN
courriel: bernardlagrave@sfr.fr

Histoire du moulin de Mingot (Omet - Gironde)

Marie Thérèse Villégier, née Desmas,
adhérente AGAM

Le moulin de Mingot, dont l'origine remonte au 9ème Siècle, acquis en juillet 1869 par ma famille Anne et Jean Larrouih, mes trisaïeuls, s'est transmis de génération en génération jusqu'à ce jour, soit la 6° génération.

Jean Larrouih, alors locataire du moulin du Ciron à Barsac, apprit un jour par un collègue, au marché de Cadillac, que le moulin de Mingot était à vendre et que celui-ci avait l'intention de se porter

acquéreur. Mon trisaïeul se rendit immédiatement chez le notaire pour enlever l'affaire sachant que le moulin de Mingot était le plus important sur le ruisseau de l'Oeuille et même de la région. Son prix d'achat était de 30 000 francs, ce qui représentait à l'époque une somme considérable.
Lors de sa construction, le moulin ne comportait que la seule roue à aubes d'un diamètre de 3,70 mètres environ. Seul subsiste aujourd'hui le moyeu et quelques rayons grignotés par le temps.

Par la suite, deux turbines furent adjointes à la roue et le moulin tournait jour et nuit au rythme de ses trois meules malaxant, écrasant les grains inlassablement.

Les moulins étaient des industries avec leurs engrenages, leurs courroies, poulies, grincements, appels d'une clochette lorsqu'il n'y avait plus de grain entre les meules, grincements et autres bruits de chute d'eau. C'était également l'endroit où se rencontrait bon nombre de citoyens des villages avoisinants.
Un autre aspect industriel du moulin était ce petit atelier de menuiserie créé par mon arrière grand-oncle, Ford Hermand Larrouilh, avec toutes les choses admirables qu'il a réalisées et ceci sans aucune formation,. Il était tout simplement meunier… Il trouvait le temps de confectionner en dehors de son travail, qui n'était pourtant pas de tout repos, kiosque, pigeonnier, meubles, etc…, soigner ses chevaux et participer aux courses sur les champs de course de la région: Cérons, Cadillac…

Anecdotes…
Il me revient quelques anecdotes racontées par mon arrière grand-mère, sur son père Jean Larrouih, lequel s'étant pris le bras dans un engrenage était descendu tout seul du grenier, le bras pendant. Le médecin se rendit aussitôt au moulin, coupa le bras sans endormir et désinfecta la plaie avec l'eau de javel. C'était dans les années 1870 en plein mois d'août. Le samedi qui suivit l'accident, il était au marché à Cadillac, comme à l'accoutumée. A la suite de cet événement, son fils Ford-Hermand Larrouih devint soutien de famille et fut dispensé de service militaire en 1879.
Il y avait aussi un employé meunier gastronome… qui raffolait des rats d'eau !!! Il posait des ratières grillagées afin de les attraper vivants, les tuait, les dépeçait et les donnait à ma trisaïeule qui les faisait cuire. Elle avait acheté une poêle réservée à cet usage, ne voulant pas les faire cuire dans ses récipients personnels.
Je me souviens aussi de l'histoire du chat qui avait la mauvaise habitude de manger les œufs et les petits poussins. Ma trisaïeule avait décidé de le perdre dans la forêt, à quelques kilomètres du moulin. Elle le mit dans un sac, le donna à son mari qui partit le matin avec sa charrette livrer sa farine. Lorsqu'il rentra au moulin en fin de journée, il eut la surprise de trouver le chat se chauffant tranquillement devant la cheminée… Ma trisaïeule eut pitié de la pauvre bête et ne voulut plus s'en séparer. Elle lui avait donné l'habitude d'être attaché à une laisse à un anneau fixé dans le moulin, elle le détachait le soir, lorsque les poussins étaient dans le poulailler. Le chat rentrait tous les matins et se laissait attacher sans résistance. Les autres animaux domestiques représentaient toutes les espèces que l'on pouvait espérer dans une basse-cour: poules, canards, oies, lapins, pigeons, cochons etc...Ma mère se souvient, lorsqu'elle était enfant, d'avoir vu une centaine de poules toutes blanches. Les jardins et les prés comportaient à peu près toutes les variétés de fruits et de légumes connus à cette époque. Les fleurs et les plantes étaient également présentes en abondance.

Nostalgie…
Lorsque par une belle journée d'été, je m'assieds dans le kiosque devant le moulin, je pense à l'activité qui devait régner dans les années 1870, aux fêtes autour de la grande table, sous les ormes séculaires où pendaient les glycines, près du ruisseau, le Rico, qui termine sa course dans l'Oeuille, derrière le moulin, jusqu'au gué par où repartaient les charrettes chargées de farine et de son.
Le moulin de Mingot s'est arrêté de tourner en 1918, par suite d'implantation de vignes dans les champs en remplacement du blé et autres céréales.
Les propriétaires du Moulin de Mingot, depuis 1869, furent successivement les familles Larrouilh, C. Brot, H.Brot, Desmas et Villégier.

Complément d'information:

Arrêté portant règlement
pour les moulins de Mingonnet, de Rey, de Troubat, de Balorin, de Larmurey, de Loubès, de Mingot, de Laroque, de Trajet, de Tascin, de Neuf et de la fabrique
Du 6 août 1861

« ….
Le Moulin de Mingot
ART. 25 - Le régime hydraulique du Moulin de Mingot, appartenant au sieur Cazeaux (Jean), et situé sur le ruisseau de l'Oeuille, dans la commune d'Omet, est réglé ainsi qu'il suit:
ART 26 - Le niveau légal de la retenue est fixé à deux mètres vingt-et-un centimètres en contre-bas d'une rainure pratiquée sur l'angle de la façade amont, plongeant dans le canal d'amenée, point pris pour premier repère provisoire, ou bien à cent quatre-vingt-cinq millimètres en contre-bas du couronnement du bajoyer gauche de la vanne motrice, point pris pour deuxième repère provisoire.
ART 27 - Le déversoir actuel sera conservé; il aura une largeur de vingt mètres. Sa crête sera dérasée deux mètres vingt-et-un centimètres en contre-bas du premier repère provisoire.

ART 28 - Des deux vannes actuellement existantes, il ne sera conservé que celle qui est la plus rapprochée du moulin; elle aura une largeur de un mètre, et son seuil sera à deux mètres quarante-deux centimètres en contre-bas de la retenue.
Il sera, de plus, construit un vannage supplémentaire à dix mètres en amont du moulin, sur la rive droite, ayant une largeur de trois mètres trois centimètres, et dont le seuil sera placé à un mètre quatre-vingt-dix centimètres en contre-bas du niveau de la retenue. »

La Télégraphie Chappe

Bernard Lagrave

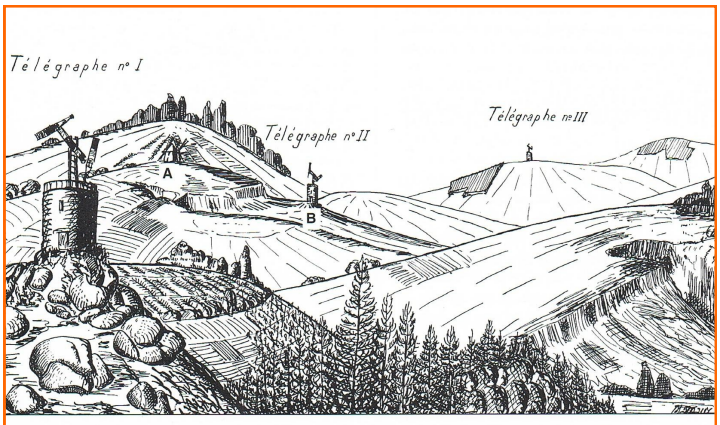

(A. Jamaux - 1967 - op.cit. t.1 - Fig.66

Au cours de mes recherches sur les moulins, j'ai fait la connaissance, sur les conseils du Président d'Alain Eyquem, de Mr Dupont, grand spécialiste du système de télégraphie Chappe, dont il avait entendu parler au cours d'une Assemblée générale en Lot et Garonne. Un premier RDV fut conclu entre nous, au pied de la Tour Chappe de Gradignan. (Elle se trouve à l'intérieur du parc de l'Institut des Sourds et Malentendants),

Après un contact sommaire, en raison d'un froid glacial, mais fort sympathique, nous décidons de nous revoir afin d'approfondir et de partager nos passions, chacun dans son domaine.

Mais malgré mon ignorance partielle du sujet, tout ce qui m'avait été présenté avec passion commençait à faire son chemin.

Le rendez vous fut pris rapidement .C'est donc au cours d'un après-midi passé chez Mr Dupont, au chaud, qu'il m'a montré tout l'intérêt de cette invention.

Alain Eyquem m'avait confié la tâche de voir si nos bons vieux moulins à vent Girondins n'avaient pas servi, à une époque, au support d'un système de transmission de signaux, en raison des emplacements sur les points hauts qu'ils occupaient, prolongeant leur longue vie au service de l'homme.

Mr Dupont était pratiquement formel, un seul cas en Gironde nous concernait ……j'y reviendrai plus loin.

Maisqu'est ce que le système de Télégraphie Chappe ?

La transmission par signaux existait depuis très longtemps par fumée, éclats lumineux, panneaux, etc., mais aucun procédé n'a été aussi efficace et sûr pour l'époque que celui de Claude Chappe.

C'est en 1791 que Claude Chappe, neveu de L'Abbé Jean Chappe, inventa un moyen de communiquer avec des amis situés à quelques lieues de chez lui, à l'aide de signaux jamais employés.
A la suite de ces essais fructueux, lui et ses quatre frères, chômeurs et politiciens, décidèrent de développer un réseau de stations sémaphore.
Son Frère Ignace Chappe, comme membre de l'assemblée législative, l'aida à faire adopter une ligne entre Paris et Lille de quinze stations, sur environ deux cent kilomètres pour transmettre les informations de guerre. Plus tard, les réseaux se développeront sur toute la France.

Premier réseau de transmission du monde

La France était sillonnée de lignes telles que : Paris Lille Amsterdam, Paris Strasbourg, Paris Brest, Paris Lyon Turin, Venise, Paris Marseille Toulon, Paris Bordeaux Béhobie, Bordeaux Blaye, etc. constituées de tours ou autres édifices toujours en hauteur, surmontées du mécanisme de transmission des signaux optiques.
Les tours relais étaient placées de 12 à 25 kilomètres à vue entre elles. Chaque tour avait deux télescopes pointant de chaque côté de la ligne.

Composition du mécanisme de transmission

Le signal (Mat de 7 m, bleu ciel, muni d'une échelle pour l'entretien des mécanismes, d'un bras régulateur noir de 4.60 m pivotant, doté à chaque bout d'un indicateur articulé, noirs de 2m sur 30 cm. Ces pièces étaient toutes à clair voix pour avoir le moins de prise au vent possible.
Chaque bras (indicateur) avait sept positions et la traverse (régulateur pivotant) quatre, soit un code total de 196 positions. Les bras avaient de un à quatre mètres de long, noirs avec des contrepoids gris appelés fourchettes, déplacés par des cordes actionnées par des poignées. Des lampes montées sur les bras ne furent pas d'une utilisation nocturne satisfaisante.

Dans la tour

Une salle de travail : à l'étage où le stationnaire observait les signaux venant des tours voisines et actionnait le système de manœuvre du signal pour retransmettre ce qu'il voyait.
Un local de repos : en-dessous où le stationnaire pouvait descendre se reposer de un quart d'heure après le coucher du soleil à un quart d'heure avant le lever du soleil. Deux stationnaires étaient affectés à une tour et ils se relayaient chaque jour à midi.

Trois catégories principales de personnel pour servir ces réseaux

Les Directeurs : Seuls à avoir accès au code télégraphique, ils étaient chargés de coder et décoder les dépêches.
Les Inspecteurs : Ils étaient chargés de la surveillance d'un tronçon d'une douzaine de stations appelé division.
Les Stationnaires : Appelés aussi télégraphiers ou télégraphistes, ils surveillaient les tours voisines et actionnaient les mécanismes des tours pour transmettre les messages. Les télégraphistes connaissaient 6 signes fonctionnels (appelés signaux de service) mais pas les autres. Ils étaient soumis à un régime de présence très sévère. Ils étaient recrutés, soit par cooptation, soit parmi les militaires invalides, soit parmi la population locale.

Lignes Girondines

Bordeaux Paris : Lormont, St Eulalie, Cadillac, Salignac, Marsas, Laruscade.
Bordeaux Béhobie : La Burthe, Lahouze, Grand Puch, Trois Lagunes, Le Chantier, Le Camus, Beliet.
Bordeaux, Narbonne, Perpignan : Bouliac, Sadirac, Capian, Mourens, Casseuil, La Réole.
Bordeaux Blaye : Lormont, Saint Loubès, Saint Romain,

Saint André de Cubzac, Lansac, Saint Trojan. **Cette dernière ligne ayant une histoire particulière**... Soucieux d'être informé dans les meilleurs délais de tout évènement concernant sa prisonnière Duchesse de Berry, emprisonnée dans la citadelle, dont le futur Maréchal Bugeaud est le gouverneur de la place forte. Louis Philippe 1 ordonne dès le 16 novembre, la création d'un embranchement télégraphique de Bordeaux, vers Blaye. La construction de 7 stations est nécessaire pour relier ces deux points. Elle sera mise en service le 21 Janvier 1833.

Le «petit télégraphe de Blaye» transmet, entre autres, un heureux évènement …pour Louis Philippe : La Duchesse vient d'accoucher d'une petite fille, qui ne peut être en aucun cas la fille du Duc de Berry assassiné depuis 1820. Le parti légitime est discrédité, la Duchesse est libérée et exilée en Italie.

L'antenne Bordeaux-Blaye après cinq mois de bons et loyaux service, cesse toute activité à la mi Juin 1833, elle ne sera jamais prolongée jusqu'à Nantes.

Moulin de Capian: reste des mécanismes de transmission

Mais revenons à nos moulins.

Un seul moulin servit à supporter un mécanisme de transmission Chappe, ce fut Le Moulin à vent de Lacroix (Alt 114m) de la commune de Capian. Démonté en 1802 après avoir arrêté toute activité, il fut reconstruit en 1832, à une cinquantaine de mètres plus loin et servit de support au mécanisme de transmission optiques en direction de Mourens. Il ne reste plus que la tour.

Voici comment je me suis trouvé, suite à une demande d'information tout à fait classique, convaincu par les connaissances et les arguments de Mr Dupont, à m'intéresser à ce système d'une intelligence remarquable.

Propos, dessins et renseignements tirés de l'ouvrage de référence :
« La télégraphie Chappe » (dit la Bible)
Fnarh: Fédération Nationale des associations de personnel des postes et télécommunication pour la recherche historique 7 Rue Pierre Chalnot BP 4007 54039 Nancy Cedex .

Agenda

- **6 mars 2011: Assemblée Générale AGAM à GRADIGNAN**
- **8,9 et 10 avril 2011: Congrès FDMF à Sainte Marie de Campan (Hautes Pyrénées)**
- **14 e15 mai 2011: Journées Européennes des Moulins et du Patrimoine Meulier.**
- **3 Juillet 2011: Journée thématique AGAM: « Acheter et rénover un moulin », à Blasimon, au moulin de Labarthe.**
- **1 et 2 octobre 2011: Voyage d'Etude FDMF: Champagne-Ardenne**

Responsable de la parution
Alain EYQUEM
Comité de rédaction
Alain EYQUEM
Maryse BONNETEAUD
Bernard LAGRAVE
Mise en page
Alain EYQUEM
ISSN *1773-3480*
Impression: COPIFAC Bx

Photos: Lucie Lamy, A-.Eyquem, Francis Bonneteaud, Bernard Lagrave.

CONSEIL GENERAL Gironde